
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL	3	Notes annexes aux états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2022	23
ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	17	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
État consolidé de la situation financière	18	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	54
Compte de résultat consolidé	19		
État consolidé du résultat global	20		
Tableau des flux de trésorerie consolidé	21		
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	22		



RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL	4		
Faits marquants du premier semestre 2022	4	Transactions avec des parties liées	15
Analyse des résultats pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021	6	Perspectives	16
Indicateurs clés de performance	7	Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois	16
Tableau des flux de trésorerie consolidé pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021	14		



Rapport de gestion semestriel

Faits marquants du premier semestre 2022

Point sur les activités

API Solutions a bénéficié d'une forte dynamique au cours du premier semestre 2022. Plusieurs contrats avec des clients existants et nouveaux ont été signés ou prolongés, et l'activité de ventes croisées a été soutenue. Dans un contexte d'inflation du prix des matières premières et de l'énergie, les mesures d'augmentation des prix de vente se sont accélérées et devraient commencer à se matérialiser en particulier au second semestre pour les clients autres que Sanofi.

La stratégie CDMO a été déployée grâce au développement de la notoriété de la marque EUROAPI sur le marché, aux efforts intenses de démarchage et à l'étoffement de l'équipe en charge de la prospection. Ceci s'est traduit par un nombre de demandes de proposition reçues au cours du premier semestre quasiment égal au nombre total enregistré au cours de l'exercice 2021. Le renforcement du portefeuille de projets CDMO s'est poursuivi et totalise désormais 64 projets¹ dont 19 notamment dans les domaines des oligonucléotides, des nanoparticules lipidiques et de la chimie complexe. Le 30 mai 2022, EUROAPI a annoncé avoir élargi sa collaboration avec la plateforme à ARNm de Sanofi grâce au développement de nanoparticules lipidiques.

Plusieurs projets d'investissements de croissance et de performance ont été engagés au cours du premier semestre 2022, conformément à l'engagement de la société de consacrer environ la moitié des investissements d'EUROAPI à la croissance et à la performance afin de soutenir d'ici 2025 la croissance des segments à forte valeur ajoutée dont la capacité industrielle est limitée au sein d'API Solutions ainsi que la croissance rapide du CDMO. Dans ce contexte, une nouvelle tranche du programme de développement des capacités de production d'oligonucléotides et de peptides a été lancée à Francfort, de même que la construction d'une chaufferie biomasse à Elbeuf pour venir en soutien au projet de renforcement des capacités de production de vitamine B12.

Cotation réussie sur Euronext Paris

Le 6 mai 2022, EUROAPI a annoncé le succès de son introduction en bourse sur Euronext Paris et son premier jour de cotation en tant que société indépendante, Sanofi, EPIC Bpifrance et L'Oréal détenant respectivement environ 30 %, 12 %² et 5 % du capital et des droits de vote du Groupe³.

Le 20 juin 2022, EUROAPI a été intégrée dans l'indice SBF 120, l'un des indices phares de la bourse de Paris, et dans l'indice CAC Mid 60, représentant les 60 plus grandes capitalisations françaises après le CAC 40 et le CAC Next 20.

¹ Au 30 juin 2022, le pipeline des CDMO comprenait 22 projets commerciaux existants, antérieurs à la scission entre EUROAPI et Sanofi, 23 nouveaux projets remportés par les équipes des CDMO avant le 31 décembre 2021 et 19 projets gagnés depuis le début de l'année.

² EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'État français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté du 11 décembre 2020, s'est engagée à acquérir auprès de Sanofi un nombre d'action représentant 12 % du capital de la Société à un prix égal au plus faible (i) du cours moyen pondéré par les volumes de l'action EUROAPI sur une période de 30 jours de bourse consécutifs à compter du premier jour de cotation (6 mai 2022) multiplié par le nombre d'actions acquises, et (ii) de 150 millions d'euros. L'acquisition a été réalisée pour ce dernier montant.

³ EPIC Bpifrance et Sanofi ont souscrit un engagement de conservation de leurs actions EUROAPI pour une durée de deux ans à compter de la date de règlement-livraison des actions EUROAPI cédées par Sanofi à EPIC Bpifrance (17 juin 2022) et L'Oréal s'est engagée à conserver ses actions EUROAPI pendant une durée d'un an à compter du 10 mai 2022, sous réserve de certaines exceptions habituelles dans les deux cas.

Conflit entre l'Ukraine et la Russie

Le Groupe est peu exposé au conflit opposant l'Ukraine et la Russie, en ce qui concerne ses fournisseurs et ses clients, étant donné sa faible exposition aux marchés des pays concernés. Tous les points liés au caractère recouvrable des actifs ont été identifiés. Le conflit a toutefois engendré une forte hausse des prix de l'énergie et de l'inflation. La stratégie de couverture du prix de l'énergie d'EUROAPI ainsi que sa politique de gestion des prix de vente et des performances industrielles, ont permis de conserver les objectifs 2022 de chiffre d'affaires et de marge de Core EBITDA. Cependant, l'objectif d'investissements (capex)⁴ a été actualisé à environ 14 % du chiffre d'affaires afin de soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans un contexte de forte inflation. Voir section « Perspectives » du présent rapport.

Autres événements significatifs

▪ Augmentation de capital

Le 23 février 2022, dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a réalisé une augmentation de capital de 83 719 000 euros, entièrement souscrite par Sanofi Aventis Participations et réglée en numéraire. L'augmentation de capital, exclusivement souscrite par Sanofi avant la cotation, s'inscrit dans le cadre de la restructuration liée à la scission (remboursement de la dette) et du financement de la part résiduelle des dépenses d'investissement confirmées au titre la scission.

▪ Contrat de liquidité

Comme annoncé le 1^{er} juin 2022, EUROAPI a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité destiné à renforcer la liquidité des actions EUROAPI admises à la cote officielle d'Euronext Paris. Le « Bilan semestriel du contrat de liquidité » au 30 juin 2022 est disponible sur le site internet d'EUROAPI.

Événements postérieurs au 30 juin 2022

▪ Construction d'une chaufferie biomasse de nouvelle génération afin de réduire les émissions de CO₂

Le 21 juillet 2022, EUROAPI a annoncé engager un investissement de 24 millions d'euros pour la construction d'une chaufferie de pointe sur son site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime, France) qui devrait être opérationnelle en 2025. L'investissement devrait permettre à EUROAPI de soutenir le projet de renforcement des capacités de production de vitamine B12 sur le site, de réduire ses émissions de CO₂ de près de 76 % d'ici à 2026, comparativement à 2020, et d'appuyer la stratégie que déploie le Groupe pour parvenir à une plus grande autonomie énergétique. Par ailleurs, cet investissement est appuyé par un soutien financier de 10,4 millions d'euros du gouvernement français dans le cadre du plan France Relance mené par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

▪ Succès du premier plan d'actionnariat salarié d'EUROAPI

Le 22 juillet 2022, EUROAPI a annoncé le succès de son premier plan mondial d'actionnariat salarié, baptisé « EUROAPI Action 2022 », ouvert à la souscription dans huit pays du 10 au 24 juin 2022, dans le cadre duquel plus de 67 % des salariés éligibles du Groupe ont souscrit des actions, dont près de 92 % en France, pour un investissement total d'un montant de 5 025 199,76 euros. En juillet, à la clôture de l'opération, 522 600 nouvelles actions ordinaires ont été émises par EUROAPI, représentant 0,56 % du capital social et des droits de vote.

▪ Gouvernance

Le Conseil d'administration a été rejoint par Rodolfo Savitzky en tant qu'administrateur indépendant à compter du 1^{er} septembre 2022 (directeur financier et membre du conseil exécutif de SoftwareONE et ancien directeur financier de Lonza), et par Marie-Isabelle Penet et Kévin Rodier, en tant que représentants du personnel.

⁴ L'objectif d'investissements (capex) est calculé sur la base des investissements (capex) tels que reportés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements, hors acquisitions d'immobilisations incorporelles au titre de la scission et entièrement financées par Sanofi, par rapport au chiffre d'affaires de la Société pendant la même période.



Analyse des résultats pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Le tableau ci-après présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires		483,8	434,7
Autres revenus		2,0	—
Coût des ventes		(388,1)	(383,1)
Marge brute		97,7	51,7
Marge brute (en % du chiffre d'affaires)		20,2 %	11,9 %
Frais commerciaux et de distribution		(17,6)	(12,7)
Frais de recherche et de développement		(11,4)	(10,0)
Frais administratifs et généraux		(40,0)	(25,3)
Autres produits et charges opérationnels		2,2	(2,0)
Coûts de restructuration et assimilés		(4,8)	(0,8)
Résultat opérationnel		26,1	0,9
Résultat opérationnel (en % du chiffre d'affaires)		5,4 %	0,2 %
Résultat financier		(2,3)	(1,0)
Résultat avant impôts		23,8	(0,1)
Résultat avant impôts (en % du chiffre d'affaires)		4,9 %	— %
Charges d'impôt sur le résultat		(7,0)	(1,0)
Taux d'imposition effectif – ETR (en %)		29,6 %	— %
Résultat net de l'ensemble consolidé		16,7	(1,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé (en % du chiffre d'affaires)		3,5 %	(0,2 %)

Note : chiffres sur une base consolidée

Chiffre d'affaires et marge brute

Au premier semestre clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 483,8 millions d'euros, contre 434,7 millions d'euros à la même période au 30 juin 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les autres revenus comprennent les activités et services autres que des activités stratégiques d'EUROAPI (hors fabrication et/ou distribution d'API) notamment les suivantes :

- l'activité secondaire, réalisée à Haverhill, de conditionnement de certains produits finis de Sanofi est historiquement incluse dans API Solutions / Sanofi et les molécules de synthèse chimique complexe ;
- l'activité de contrôle qualité des produits Sanofi au Royaume-Uni (Brexit), également réalisée à Haverhill, sera comptabilisée dans les autres revenus à compter du second semestre 2022.

La marge brute du premier semestre 2022 ressort à 97,7 millions d'euros, contre 51,7 millions d'euros au premier semestre 2021. Le ratio de marge brute a progressé de 831 points de base pour atteindre 20,2 %, reflétant en grande partie la nouvelle relation contractuelle avec Sanofi, les volumes supplémentaires pour API Solutions contribuant à une meilleure absorption des charges fixes, la prolongation du plan de performance industrielle, et l'effet mix positif résultant du poids plus important des ventes CDMO.

Les indicateurs de performance retraités (par exemple, le chiffre d'affaires et la marge brute) ont été établis pour le semestre clos le 30 juin 2021, afin de témoigner de la performance du Groupe compte tenu de l'incidence des opérations de réorganisation préalables dans le cadre de sa scission du groupe Sanofi. L'analyse est présentée dans la section « Indicateurs clés de performance » du présent rapport.

Charges opérationnelles

Les frais commerciaux et de distribution au premier semestre 2022 s'élèvent à 17,6 millions d'euros, contre 12,7 millions d'euros au premier semestre 2021. Les frais de recherche et développement pour le premier semestre 2022 s'établissent à 11,4 millions d'euros, contre 10,0 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Les frais administratifs et généraux pour le premier semestre 2022 s'élèvent à 40,0 millions d'euros, contre 25,3 millions d'euros pour le premier semestre 2021.

La hausse des charges opérationnelles s'explique principalement par les recrutements réalisés par la Société afin de structurer son organisation cible à la suite de son introduction en bourse, et par les charges non récurrentes engagées au titre de la cotation, comptabilisées dans les « Frais administratifs et généraux » et exclues du calcul du Core EBITDA.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels du premier semestre 2022 constituent un produit net d'un montant de 2,2 millions d'euros, essentiellement au titre des coûts refacturés à Sanofi dans le cadre du *Master Carve Out Agreement*, contre une charge nette de 2,0 millions d'euros au premier semestre 2021 principalement due à un bail commercial.

Coûts de restructuration et assimilés

Les coûts de restructuration et assimilés pour le premier semestre 2022 s'élèvent à 4,8 millions d'euros, contre 0,8 million d'euros pour le premier semestre 2021. Leur hausse s'explique principalement par le plan de réorganisation et de transformation en place en Italie dans le cadre de la réorientation des activités du Groupe, en particulier vers les activités CDMO et la transformation du portefeuille des traitements contre la tuberculose. Les coûts de restructuration comprennent principalement l'incidence des conventions collectives et des départs volontaires affectant certains postes sur le site de Brindisi.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2,3 millions d'euros au premier semestre clos le 30 juin 2022, contre 1,0 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021. Cette hausse est liée aux pertes de change non opérationnelles, qui se sont élevées à 1,5 million d'euros au premier semestre 2022.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 7,0 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 1,0 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021. Cette augmentation est cohérente avec l'évolution du résultat avant impôt, qui s'est élevé à 23,8 millions d'euros au premier semestre 2022 alors qu'il affichait une perte de 0,1 million d'euros à la même période de 2021.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé s'établit à 16,7 millions d'euros au 30 juin 2022, contre une perte de 1,1 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021.



Indicateurs clés de performance

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021 (retraité)	Variation
Chiffre d'affaires	483,8	439,4	10,1 %
Marge brute	97,7	81,5	19,9 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	20,2 %	18,6 %	1,6 %
EBITDA	60,8	56,1	8,4 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	12,6 %	12,8 %	(0,2 %)
Core EBITDA	70,3	58,5	20,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	14,5 %	13,3 %	1,2 %

L'EBITDA et le Core EBITDA sont des indicateurs de performance alternatifs au sens de la position de l'AMF DOC 2015-12. En effet, ils ne constituent pas des indicateurs comptables standardisés répondant à une définition unique généralement admise par les IFRS. Ils ne doivent pas être considérés comme des substituts au résultat opérationnel ou au résultat net, qui sont des indicateurs définis par les IFRS. D'autres émetteurs peuvent calculer l'EBITDA et le Core EBITDA selon des définitions autres que celles retenues par le Groupe.

En outre, le rapport semestriel contient des indicateurs de performance retraités pour le semestre clos le 30 juin 2021, afin d'illustrer les effets des opérations de réorganisation préalables dans le cadre de la scission du groupe Sanofi. Les retraitements et indicateurs retraités doivent uniquement être utilisés comme des instruments d'analyse et ne doivent pas être considérés comme des substituts aux indicateurs définis par les IFRS ou comme donnant une image fidèle des états financiers antérieurs. Les indicateurs de performance retraités n'ont pas fait l'objet d'un audit indépendant de la part des commissaires aux comptes de la Société. Voir section 8.1.4(b) « Indicateurs de performance retraités tenant compte du nouveau modèle d'affaires d'EUROAPI résultant des opérations de réorganisation préalables » du Prospectus d'admission et le rapprochement des indicateurs de performance retraités au titre du semestre clos le 30 juin 2021 présenté dans le présent rapport.

Chiffre d'affaires par flux et par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021 (retraité)	Variation
API Solutions – Autres clients	166,6	144,4	15,3 %
API Solutions – Sanofi	195,1	195,0	— %
API Solutions	361,6	339,4	6,5 %
CDMO – Autres clients	69,8	66,4	5,2 %
CDMO – Sanofi	52,3	33,5	56,0 %
CDMO	122,2	100,0	22,2 %
Chiffre d'affaires	483,8	439,4	10,1 %
<i>Total du chiffre d'affaires – Autres clients</i>	<i>236,4</i>	<i>210,9</i>	<i>12,1 %</i>
<i>Total du chiffre d'affaires – Sanofi</i>	<i>247,4</i>	<i>228,5</i>	<i>8,3 %</i>

API Solutions

Le chiffre d'affaires d'API Solutions a atteint 361,6 millions d'euros, soit une hausse de 6,5 %, en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les Autres clients (+15,3 %) et d'un chiffre d'affaires stable réalisé avec Sanofi (+0,0 %).

Le chiffre d'affaires réalisé avec les Autres clients a principalement bénéficié d'une augmentation des volumes vendus aux clients existants et nouveaux. Les volumes ont commencé à se normaliser avec les clients existants pour certaines familles d'API (notamment les alcaloïdes et les traitements anti-addiction), sous l'effet du recul de la Covid-19, et plusieurs contrats récemment signés ou prolongés ont généré un chiffre d'affaires supplémentaire. Dans un contexte d'inflation généralisée, la stratégie d'ajustement des prix s'est accélérée, avec des premiers effets observés au deuxième trimestre 2022 qui devraient se poursuivre au second semestre 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi est resté globalement stable au cours de la période. Selon les termes du contrat de fabrication et d'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques conclu avec Sanofi, les clauses de partage de l'évolution du prix de l'énergie, de partage de performance et de compensation de l'évolution de certaines matières premières et solvants ont été activées au premier semestre 2022.

CDMO

Le chiffre d'affaires CDMO a connu une forte dynamique, en hausse de 22,2 % à 122,2 millions d'euros. Sa croissance a été principalement soutenue par le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi, en hausse de 56,0 %, tandis que la progression du chiffre d'affaires réalisé avec les Autres clients a atteint 5,2 %.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les Autres clients a principalement bénéficié de la montée en puissance d'un contrat avec une biotechnologie américaine, faisant suite à la fabrication des premiers lots commerciaux au second semestre 2021. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une base de comparaison élevée au premier semestre 2021, liée à la vente de plusieurs lots d'un traitement lié à la Covid-19 qui seront fabriqués au second semestre de cette année. Plusieurs nouveaux projets CDMO remportés en 2021, ont commencé à générer un chiffre d'affaires au cours de la période. Etant donné que la facturation des projets de développement s'effectue lors du franchissement de jalons contractuels, le chiffre d'affaires tiré des projets CDMO devrait s'échelonner sur les périodes suivantes.

Le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi est lié principalement à l'augmentation des ventes des produits en phase commerciale et aux projets de développement en phase avancée. Le portefeuille CDMO pour le compte de Sanofi est relativement plus mature (orienté vers les phases cliniques 2 et 3), en raison de la préexistence de ces projets lors de la finalisation de la prise d'autonomie par rapport au groupe Sanofi. De nouveaux contrats, conclus en 2021 et par la suite au S1-2022, ont commencé à générer du chiffre d'affaires durant la période.



Chiffre d'affaires par catégorie de produits

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021 (retraité)	Variation
Grosses molécules	47,9	9,0	431,1 %
Molécules hautement actives	47,1	50,6	(6,9 %)
Molécules biochimiques issues de la fermentation	65,4	75,4	(13,2 %)
Molécules de synthèse chimique complexe	323,4	304,4	6,2 %
Chiffre d'affaires	483,8	439,4	10,1 %

La demande de grosses molécules a été soutenue, tant pour les peptides que pour les oligonucléotides, notamment grâce à la montée en puissance continue d'un contrat CDMO avec une société de biotechnologies américaine (éléments constitutifs d'un oligonucléotide commercial), à une dynamique positive du portefeuille de Sanofi et aux nouveaux projets CDMO remportés en 2021 qui ont commencé à générer du chiffre d'affaires. L'activité a enregistré une forte accélération de 431,1 % avec un chiffre d'affaires atteignant 47,9 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des molécules hautement actives a enregistré une baisse de 6,9 % à 47,1 millions d'euros, bénéficiant d'une augmentation des ventes de prostaglandines plus que compensée par l'impact de la diminution de la demande d'hormones vétérinaires.

Les ventes de molécules biochimiques issues de la fermentation ont diminué de 13,2 % à 65,4 millions d'euros en raison de plusieurs facteurs, dont un problème ponctuel de processus industriel sur la vitamine B12 (résolu depuis) et le changement de l'activité du site de Brindisi d'un portefeuille d'anti-infectieux destiné à l'activité API Solutions à des projets CDMO de fermentation. Ce changement a entraîné la mise en place d'un programme de transformation de la destination du site.

Le chiffre d'affaires des molécules de synthèse chimique complexe a enregistré une forte croissance de 6,2 % à 323,4 millions d'euros, grâce à l'activité API Solutions. Au cours du premier semestre 2022, elle a bénéficié de la normalisation des volumes sur certaines classes d'API, ainsi que des premiers effets de la stratégie d'ajustement des prix pour Sanofi et pour les Autres clients, dans un contexte d'inflation généralisée. A l'inverse, concernant l'activité CDMO, plusieurs lots liés à un traitement contre la Covid-19 ont été produits et vendus au premier semestre 2021, mais pas au premier semestre 2022, constituant une base de comparaison élevée.

Marge brute

La marge brute a atteint 97,7 millions d'euros en hausse de +19,9 %, soutenue par des initiatives d'efficacité opérationnelle (ajustement des prix et plan de performance industrielle), une augmentation des volumes permettant une meilleure absorption des coûts de structure de la Société et un meilleur mix produits. L'ensemble de ces mesures a largement compensé la hausse des coûts de structure.

EBITDA et Core EBITDA⁵

L'EBITDA du premier semestre 2022 s'élève à 60,8 millions d'euros (soit 12,6 % du chiffre d'affaires), contre 56,1 millions d'euros au premier semestre 2021 sur une base retraitée (soit 12,8 % du chiffre d'affaires retraité).

Le Core EBITDA au premier semestre 2022 s'élève à 70,3 millions d'euros (soit 14,5 % du chiffre d'affaires), contre 58,5 millions d'euros au premier semestre 2021 sur une base retraitée (soit 13,3 % du chiffre d'affaires retraité). La marge de Core EBITDA a progressé de 128 points de base pour atteindre 14,5 %, reflétant principalement l'amélioration de la marge brute, en partie neutralisée par l'augmentation des charges opérationnelles attribuable à des frais de recherche et de développement, reflétant la mise en place de la structure nécessaire pour soutenir la croissance de l'activité CDMO.

⁵ L'EBITDA et le Core EBITDA sont définis dans la section 8.1.4.b du Prospectus d'admission approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 31 mars 2022 sous le numéro d'approbation 22-076.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'EBITDA et du Core EBITDA avec le résultat opérationnel du Groupe. Le rapprochement de l'EBITDA retraité et du Core EBITDA retraité avec l'EBITDA et le Core EBITDA du premier semestre 2021 est présenté dans une section spécifique ci-après.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2021 (retraité)
Résultat opérationnel	26,1	0,9	N.C.
Amortissements et dépréciations (1)	34,7	33,3	N.C.
EBITDA	60,8	34,3	56,1
Coûts de restructuration et assimilés (hors amortissements et dépréciations) (2)	4,8	0,8	0,8
Autres (3)	4,8	1,7	1,7
Core EBITDA	70,3	36,7	58,5

N.C. : « Non communiqué », car les informations financières retraitées ont été calculées uniquement pour les indicateurs clés de performance.

1. Correspond aux « Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation » dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, retraités pour inclure les amortissements et dépréciations relatifs aux « Coûts de restructuration et assimilés ».
2. Correspond aux « Coûts de restructuration et assimilés (hors amortissements et dépréciations) » tels qu'ils figurent dans les notes 6.4 et 8 des états financiers consolidés.
3. Au titre du premier semestre 2022, le montant correspond aux charges liées à l'introduction en bourse telles que celles résultant de l'attribution exceptionnelle d'actions gratuites à certains dirigeants (voir « Attribution exceptionnelle d'actions gratuites à certains dirigeants dans le cadre de l'introduction en bourse » à la section 14.1.3 « Attribution d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions » du Prospectus d'admission), du plan de « co-investissement » (décrit à la section 14.1.2 « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du Prospectus d'admission) et du plan d'actionnariat salarié (décrit à la section 16.3.4 « Actionnariat salarié » du Prospectus d'admission). Au titre du premier semestre 2021, le montant correspond aux autres charges opérationnelles, comme présenté à la note 6.3 des états financiers semestriels condensés.

Core Free Cash Flow et Core Free Cash Flow conversion⁶

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4,1	29,1
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants	(2,4)	7,6
Impôt courant	7,3	5,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(79,8)	(40,2)
Immobilisations incorporelles liées à la scission et à la configuration informatique du Groupe ^(a)	28,4	—
Coûts de restructuration et assimilés – encaissements/décaissements	—	—
Charges relatives aux provisions environnementales – encaissements/décaissements	2,2	7,1
Core Free Cash Flow	(40,2)	9,6
Core Free Cash Flow conversion (Core Free Cash Flow/Core EBITDA)	(57,2 %)	26,1 %

(a) Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au titre de la scission et entièrement financées par Sanofi sont exclues du calcul du Core Free Cash Flow (28,4 millions d'euros pour le premier semestre 2022).

⁶ Le Core Free Cash Flow et le Core Free Cash Flow conversion sont définis dans la section 9.5.4 du Prospectus d'admission approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 31 mars 2022 sous le numéro d'approbation 22-076.



Le Core Free Cash Flow est négatif à hauteur de 40,2 millions d'euros au premier semestre 2022. Celui-ci ne reflète pas encore le profil de génération de trésorerie récurrente des activités qui devrait se matérialiser à partir de 2023. Bien que le Core EBITDA ait augmenté et s'élève à €70.3 millions d'euros au premier semestre 2022, du fait de la progression du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge brute. Cette progression a été plus que compensée par l'effet combiné du paiement, au premier semestre 2022, d'environ 30 millions d'euros de dettes opérationnelles en lien avec les opérations de réorganisation préalables de 2021 (événement non récurrent), l'augmentation habituelle du niveau de stocks à la fin du mois de juin (avant les cycles de maintenance d'été sur les sites industriels) pour environ 26 millions d'euros et des investissements pour un montant de 51 millions d'euros, en lien avec la stratégie de croissance du Groupe.

Rapprochement des indicateurs retraités pour le semestre clos le 30 juin 2021

Afin de présenter des comparaisons pertinentes consécutivement à la mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires issu des opérations de réorganisation préalables⁷, le Groupe présente des indicateurs financiers retraités pour le semestre clos le 30 juin 2021. Les indicateurs et retraitements doivent uniquement être utilisés comme des instruments d'analyse et ne doivent pas être considérés comme des substituts aux indicateurs définis par les IFRS ou comme donnant une image fidèle des états financiers antérieurs.

Le tableau suivant présente les différents types de retraitements appliqués aux indicateurs du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2021 et présente un rapprochement avec les indicateurs pertinents.

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Retraitements (*)					Reclassements (7)	30 juin 2021 (retraité)
		Contrats Sanofi (1)	Conditionnement secondaire (3)	Structure organisationnelle cible (4)	Ajustements de périmètre (5)	Autres (6)		
Revenus	434,7	24,0	-7,4	0,0	-10,4	0,0	-1,6	439,4
<i>Autres clients (2)</i>	227,2	-5,4	0,0	0,0	-10,9	0,0	0,0	210,9
<i>Sanofi</i>	207,5	29,5	-7,4	0,0	0,5	0,0	-1,6	228,5
Autres revenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6
Marge brute	51,7	33,5	0,3	1,8	-3,1	-2,7	0,0	81,5
EBITDA	34,3	33,5	0,3	-6,3	-3,1	-2,7	0,0	56,1
Core EBITDA	36,7	33,5	0,3	-6,3	-3,1	-2,7	0,0	58,5

(*) Retraitements tels que définis dans la section 8.1.4(b) « Indicateurs de performance retraités tenant compte du nouveau modèle d'affaires d'EUROAPI résultant des opérations de réorganisation préalables » du Prospectus d'admission approuvé par l'AMF le 31 mars 2022 sous le numéro d'approbation 22-076.

(1) Les retraitements liés aux « Contrats Sanofi » n'affectent pas uniquement le chiffre d'affaires. Comme indiqué au paragraphe « Présentation des retraitements relatifs au nouveau modèle d'affaires d'EUROAPI résultant des opérations de réorganisation préalables » du Prospectus d'admission, le retraitement des « Contrats Sanofi » comprend le *Distribution Agreement* et les *Reverse Manufacturing and Supply Agreements*. Ces contrats ont une incidence favorable sur les conditions d'achat avec Sanofi, et donc sur la marge brute, sans pour autant affecter le chiffre d'affaires.

(2) Les retraitements des contrats Sanofi génèrent une baisse du chiffre d'affaires réalisé avec les autres clients en raison du reclassement d'une vente historiquement réalisée avec un client autre que Sanofi. Dans le cadre du nouveau modèle d'affaires, Sanofi préserve la relation commerciale avec ces clients, et les ventes réalisées sont ainsi reclassées dans le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi.

(3) Cet ajustement consiste à convertir rétrospectivement le modèle d'affaires de l'activité secondaire d'étiquetage et de conditionnement exercée par EUROAPI au Royaume-Uni. Préalablement à la signature de nouveaux contrats le 1^{er} octobre 2021 et à leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le site de Haverhill achetait et revendait au groupe Sanofi, conformément à la politique de prix de transfert de ce celui-ci, le stock de marchandises dont il était chargé de l'étiquetage et du conditionnement. Dans le cadre du nouveau modèle, EUROAPI n'est plus propriétaire des stocks, mais perçoit une commission pour les services secondaires d'étiquetage et de conditionnement qu'elle effectue.

⁷ Voir section 8.1.4(b) « Indicateurs de performance retraités tenant compte du nouveau modèle d'affaires d'EUROAPI résultant des opérations de réorganisation préalables » du Prospectus d'admission approuvé par l'AMF le 31 mars 2022, sous le numéro d'approbation 22-076.

(4) Conformément au projet d'introduction en bourse de l'activité API annoncé par Sanofi le 24 février 2020, la Société a commencé à structurer son organisation cible en 2020 en recrutant des équipes de direction. Cet ajustement vise à refléter la structure de coûts exceptionnelle requise pour gérer l'activité de manière indépendante.

(5) Les ajustements de périmètre portent sur certains API fabriqués sur les sites de Sanofi, qui demeureront leur propriétaire. La gestion de ces contrats a été réalisée au sein du périmètre historique d'EUROAPI. Ils n'ont toutefois pas été transférés au titre des opérations de réorganisation préalables.

(6) Les autres retraitements concernent quelques éléments spécifiques, tels que l'annulation d'une provision comptabilisée sur un produit qui restera dans le périmètre de Sanofi, et pour lequel les ventes et coûts directs associés ont été ajustés dans la colonne « Ajustements de périmètre ».

(7) À compter du 1^{er} janvier 2022, les activités et services autres que des activités stratégiques d'EUROAPI (hors fabrication et/ou distribution d'API) sont comptabilisés dans les « Autres revenus ». Dans la répartition du chiffre d'affaires, ce reclassement supplémentaire de 1,6 million d'euros a un impact sur l'activité « API Solutions » et sur le segment « Molécules de synthèse chimique complexe ».



Tableau des flux de trésorerie consolidé pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4,1	29,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(79,8)	(40,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	101,9	13,1
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,6)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25,6	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10,3	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	35,9	2,1

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	16,7	(1,1)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	34,7	33,3
Variation des impôts différés	(0,2)	(4,9)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts	9,9	(1,2)
Marge brute d'autofinancement	61,1	26,1
(Augmentation)/diminution des stocks	(25,5)	(30,5)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés	(4,3)	47,7
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(29,6)	(6,6)
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants	2,4	(7,6)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4,1	29,1

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe s'élèvent à 4,1 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 29,1 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021.

Par rapport à l'année précédente, la baisse de 25 millions d'euros des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'explique par une augmentation de 35,3 millions d'euros des flux de trésorerie opérationnels avant variations du besoin en fonds de roulement, en raison notamment d'un résultat net plus élevé, qui a largement compensé la baisse de 57,0 millions d'euros du besoin en fonds de roulement au premier semestre 2022 (+3,0 millions d'euros au premier semestre 2021). L'augmentation du fonds de roulement s'explique principalement par un effet de rattrapage lié à des dettes fournisseurs exceptionnellement élevées fin 2021 en raison de la scission (environ 30 millions d'euros) et à un volume de ventes au premier semestre plus important en fin de période, affectant la variation des créances clients.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(79,8)	(40,2)
Variation nette des autres actifs non courants	0,0	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(79,8)	(40,2)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe correspondent principalement aux « Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles », qui s'élèvent à 79,8 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 40,2 millions d'euros au premier semestre 2021.

Le montant de 79,8 millions d'euros comprend les paiements au titre d'immobilisations incorporelles en lien avec la scission (principalement des logiciels et progiciels) pour 27 millions d'euros, restants dus fin 2021 ainsi que les immobilisations incorporelles acquises au cours du premier semestre 2022 pour 1,4 million d'euros. Les acquisitions ont été entièrement financées par Sanofi via des augmentations de capital, avant la cotation. En excluant ces éléments, les acquisitions d'immobilisations corporelles représentent 10,6 % du chiffre d'affaires de la période. Ce pourcentage plus faible par rapport au nouvel objectif de 14 % de chiffre d'affaires est attribuable à l'échelonnement des projets au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Augmentations de capital	83,7	—
Dividendes versés aux actionnaires	0,0	—
Remboursement des passifs locatifs	(2,2)	(1,4)
Variation nette des emprunts à moins d'un an	14,5	—
Charges financières payées	(2,7)	(0,6)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues	(0,2)	—
Contribution nette de Sanofi au Groupe (a)	8,9	15,1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	101,9	13,1

(a) En 2021, ce montant correspond à la position vis-à-vis de l'entité contrôlante jusqu'à la date de réalisation des opérations de réorganisation préalables. En 2022, il correspond aux flux de trésorerie liés au compte courant avec l'entité contrôlante jusqu'à la date d'effet de la scission. À cette date, Sanofi l'avait remboursé en totalité.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement du Groupe s'élèvent à 101,9 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022, contre 13,1 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021.

Les principaux flux de trésorerie générés au cours de la période résultent principalement de :

- l'augmentation de capital de 83,7 millions d'euros réalisée le 23 février 2022, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, entièrement souscrite par Sanofi Aventis Participations et réglée en numéraire. L'augmentation de capital, exclusivement souscrite par Sanofi avant la cotation, s'inscrit dans le cadre de la restructuration liée à la scission (remboursement de la dette) et du financement de la part résiduelle des dépenses d'investissement confirmées au titre la scission.
- un tirage de 10,0 millions d'euros sur le crédit renouvelable RCF ; et
- la contribution nette de 8,9 millions d'euros de Sanofi à EUROAPI.



Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées du Groupe sont définies dans la section 18 « Parties liées » et dans les notes C et D.22 des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019, présentés dans la section 19.1 « Informations financières historiques » du Prospectus approuvé par l'AMF le 31 mars 2022, sous le numéro d'approbation 22-076.

La note 10.4 des états financiers semestriels consolidés condensés fournit une description des principales transactions et des principaux soldes avec les parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2022.

Perspectives

Les perspectives pour l'exercice 2022 sont fondées sur plusieurs hypothèses :

- la persistance d'un environnement d'inflation généralisée nécessitant la plus grande attention de la part des dirigeants de l'entreprise ;
- la poursuite de la stratégie commerciale d'ajustement des prix qui devrait se matérialiser pleinement au second semestre ;
- la capacité à poursuivre les mesures opérationnelles et industrielles et opérationnelles limitant l'augmentation des coûts ;
- la finalisation de la couverture des prix de l'énergie selon les objectifs de couverture de la procédure interne ;
- une exposition minimale à la Russie et à l'Ukraine d'un point de vue du chiffre d'affaires et des achats.

Sous réserve que les conditions actuelles du marché n'évoluent pas de manière significative (environnement économique et/ou situation géopolitique), EUROAPI confirme ses prévisions pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

- Chiffre d'affaires consolidé d'environ 1 milliard d'euros ;
 - chiffre d'affaires – CDMO : entre 25 % et 30 % ;
 - chiffre d'affaires – Sanofi : réduction de la dépendance par rapport à 2021 ;
- Marge de Core EBITDA égale ou supérieure à 14 % ;
- La prévision de ratio d'investissements est actualisée à environ 14 % du chiffre d'affaires afin de soutenir la croissance dans un contexte de forte inflation⁸.

Dans le contexte actuel, EUROAPI reste confiant dans sa capacité à atteindre ses objectifs financiers de moyen terme.

Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours des six prochains mois restent essentiellement similaires à ceux présentés à la section 3 « Facteurs de risque relatifs à l'émetteur » du Prospectus approuvé par l'AMF le 31 mars 2022, sous le numéro d'approbation 22-076.

Un ou plusieurs de ces risques, ainsi que d'autres non encore identifiés, pourraient se concrétiser au cours du second semestre 2022.

⁸ Correspond aux « Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles », dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, hors acquisitions d'immobilisations incorporelles résultant des opérations de réorganisation préalable et entièrement financées par Sanofi, par rapport au chiffre d'affaires de la Société pendant la même période.

ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

**ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS
CONSOLIDÉS CONDENSÉS**

18

État consolidé de la situation financière

18

Compte de résultat consolidé

19

État consolidé du résultat global

20

Tableau des flux de trésorerie consolidé

21

Tableau de variation des capitaux propres
consolidé

22

Notes annexes aux états financiers
semestriels consolidés condensés au 30 juin
2022 23**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES 53****ATTESTATION DU RESPONSABLE DU
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 54**



États financiers consolidés condensés

État consolidé de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021 ^(a)
Immobilisations corporelles	5.1	580,4	586,1
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	5.2	48,2	45,6
Immobilisations incorporelles	5.3/5.4	25,8	26,8
Autres actifs non courants		15,1	9,7
Actifs d'impôts différés	7	48,6	48,8
Actifs non courants		718,1	717,0
Stocks	5.5	590,0	569,5
Clients et comptes rattachés	5.6	266,6	238,9
Autres actifs courants	5.7	79,6	86,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.15	35,9	10,3
Actifs courants		972,1	905,0
Total de l'actif		1 690,1	1 622,0
Capitaux propres – part du Groupe		1 111,7	1 015,9
Capitaux propres – part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
Total des capitaux propres	5.9	1 111,7	1 015,9
Passifs locatifs non courants	5.10	21,6	18,7
Provisions	5.11	187,9	195,0
Autres passifs non courants		—	—
Passifs d'impôts différés	7	5,7	5,6
Passifs non courants		215,2	219,4
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	196,9	189,6
Autres passifs courants	5.13	146,0	191,7
Passifs locatifs courants	5.10	4,4	4,0
Dettes à court terme et autres passifs financiers	5.15	15,9	1,4
Passifs courants		363,2	386,7
Total des capitaux propres et du passif		1 690,1	1 622,0

(a) Corrigé pour refléter la finalisation des analyses relatives aux opérations de réorganisation préalables réalisées au cours de l'exercice 2021 (voir note 2).

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires		483,8	434,7
Autres revenus		2,0	—
Coût des ventes		(388,1)	(383,1)
Marge brute		97,7	51,7
Frais commerciaux et de distribution		(17,6)	(12,7)
Frais de recherche et de développement		(11,4)	(10,0)
Frais administratifs et généraux		(40,0)	(25,3)
Autres produits opérationnels	6.2	2,4	—
Autres charges opérationnelles	6.3	(0,2)	(2,0)
Coûts de restructuration et assimilés	6.4	(4,8)	(0,8)
Autres gains et pertes, litiges	6.5	—	—
Résultat opérationnel		26,1	0,9
Charges financières	6.6	(2,4)	(1,1)
Produits financiers	6.6	0,1	0,1
Résultat avant impôts		23,8	(0,1)
Charges d'impôt sur le résultat	7	(7,0)	(1,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé		16,7	(1,1)
Part du Groupe		16,7	(1,1)
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions) ^(a)		92,8	90,0
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions) ^(a)		93,2	90,0
- Résultat de base part du Groupe par action (en euros)		0,18	(0,01)
- Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)		0,18	(0,01)

(a) Le résultat par action comptabilisé au semestre clos le 30 juin 2021 est calculé sur la base du nombre moyen d'actions EUROAPI en circulation résultant de la comptabilisation rétrospective des effets des opérations de réorganisation préalables du Groupe (voir note A.2. des états financiers consolidés 2021). Le résultat dilué par action est présenté, pour les périodes enregistrant une perte nette, comme équivalent au résultat de base par action.



État consolidé du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé		16,7	(1,1)
<i>Part du Groupe</i>		16,7	(1,1)
<i>Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>		—	—
Autres éléments du résultat global			
Gains/(pertes) actuariels ^(a)		1,5	1,5
Effets d'impôts		(0,4)	—
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		1,1	1,5
Différences de conversion ^(b)		(14,2)	12,9
Sous-total des éléments susceptibles de faire l'objet d'un reclassement ultérieur en résultat (B)		(14,2)	12,9
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		(13,1)	14,4
Résultat global		3,6	13,3
<i>Part du Groupe</i>		3,6	13,3
<i>Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>		—	—

(a) En 2022, ce poste correspond intégralement à l'effet de l'augmentation des taux d'actualisation et d'inflation sur les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(b) L'impact négatif de 14,2 millions d'euros figurant dans les différences de conversion concerne principalement la Hongrie (-13,3 millions d'euros).

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net – part du Groupe		16,7	(1,1)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation		34,7	33,3
Variation des impôts différés		(0,2)	(4,9)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts ^(a)		9,9	(1,2)
Marge brute d'autofinancement		61,1	26,1
(Augmentation)/diminution des stocks		(25,5)	(30,5)
(Augmentation)/diminution des créances clients et comptes rattachés		(4,3)	47,7
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(29,6)	(6,6)
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants		2,4	(7,6)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		4,1	29,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(b)		(79,8)	(40,2)
Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence		—	—
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et d'autres actifs non courants, nets d'impôts		—	—
Variation nette des autres actifs non courants		—	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(79,8)	(40,2)
Augmentations de capital		83,7	—
Dividendes versés aux actionnaires		—	—
Remboursement des passifs locatifs		(2,2)	(1,4)
Variation nette des emprunts à moins d'un an		14,5	—
Charges financières payées ^(c)		(2,7)	(0,6)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues		(0,2)	—
Contribution nette de Sanofi au Groupe ^(d)		8,9	15,1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		101,9	13,1
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(0,6)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		25,6	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		10,3	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		35,9	2,1

(a) En 2022, ce poste comprend principalement les variations des provisions à long terme, les gains et pertes de change latents et les charges au titre des plans d'attribution d'actions gratuites.

(b) Ce poste comprend les acquisitions au cours de la période et le paiement début 2022 des dettes fournisseurs relatives aux dépenses d'investissement effectuées en 2021.

(c) Les « Charges financières payées » comprennent les intérêts, les gains et pertes de change réalisés et les intérêts au titre des passifs locatifs.

(d) En 2021, ce montant correspond à la position vis-à-vis de l'entité contrôlante jusqu'à la date de réalisation des opérations de réorganisation préalables. En 2022, il correspond aux flux de trésorerie liés au compte courant avec l'entité contrôlante jusqu'à la date d'effet de la scission. À cette date, Sanofi l'avait remboursé en totalité.



Tableau de variation des capitaux propres consolidé

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Rémunérations fondées sur des actions	Actions autodétenues	Autres éléments du résultat global	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2021	90,0	1 778,2	4,5	—	(14,3)	(869,0)	989,3	—	989,3
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	—	12,9	1,5	14,4	—	14,4
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	(1,1)	(1,1)	—	(1,1)
Résultat global au titre de la période	—	—	—	—	12,9	0,4	13,3	—	13,3
Augmentations de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunération fondée sur des actions	—	—	0,9	—	—	—	0,9	—	0,9
Opérations sur titres autodétenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contribution nette de Sanofi au Groupe	—	—	—	—	—	(7,7)	(7,7)	—	(7,7)
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 30 juin 2021	90,0	1 778,2	5,4	—	(1,3)	(876,2)	995,9	—	995,9

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Rémunérations fondées sur des actions	Actions autodétenues	Autres éléments du résultat global	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2022^(a)	90,0	1 778,2	6,3	—	16,6	(875,1)	1 015,9	—	1 015,9
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	—	(14,2)	1,1	(13,1)	—	(13,1)
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	16,7	16,7	—	16,7
Résultat global au titre de la période	—	—	—	—	(14,2)	17,9	3,6	—	3,6
Augmentations de capital	4,0	79,7	—	—	—	—	83,7	—	83,7
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2021	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunération fondée sur des actions ^(b)	—	—	4,2	—	—	—	4,2	—	4,2
Opérations sur titres autodétenus	—	—	—	(0,2)	—	—	(0,2)	—	(0,2)
Contribution nette de Sanofi au Groupe ^(b)	—	—	—	—	—	4,6	4,6	—	4,6
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 30 juin 2022	94,0	1 857,8	10,4	(0,2)	2,4	(852,7)	1 111,7	—	1 111,7

(a) Les données au 31 décembre 2021 ont été corrigées pour refléter la finalisation des analyses relatives aux opérations de réorganisation préalables réalisées au cours de l'exercice 2021 (voir note 2.).

(b) La note 5.9 détaille les impacts présentés aux postes « Rémunération fondée sur des actions » et « Contribution nette de Sanofi au Groupe ».

Notes annexes aux états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2022

NOTE 1. INTRODUCTION	24	5.13. Autres passifs courants	41
NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES	25	5.14. Instruments financiers dérivés	41
NOTE 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2022	30	5.15. Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie	42
3.1. Principales acquisitions de la période	30	NOTE 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	43
3.2. Autres événements significatifs	30	6.1. Frais de personnel	44
NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	31	6.2. Autres produits opérationnels	44
NOTE 5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	31	6.3. Autres charges opérationnelles	44
5.1. Immobilisations corporelles	31	6.4. Coûts de restructuration et assimilés	44
5.2. Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	32	6.5. Autres gains et pertes, litiges	45
5.3. Immobilisations incorporelles	32	6.6. Résultat financier	45
5.4. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	33	NOTE 7. IMPÔTS	45
5.5. Stocks	33	NOTE 8. INFORMATIONS SECTORIELLES	47
5.6. Clients et comptes rattachés	33	NOTE 9. EXPOSITION AU RISQUE	48
5.7. Autres actifs courants	34	NOTE 10. AUTRES INFORMATIONS	49
5.8. Actifs et passifs sur contrats	34	10.1. Événements postérieurs à la clôture	49
5.9. Capitaux propres	35	10.2. Engagements hors bilan	49
5.10. Passifs locatifs	38	10.3. Litiges et arbitrages	50
5.11. Provisions à long terme	38	10.4. Parties liées	50
5.12. Fournisseurs et comptes rattachés	41	10.5. Périmètre de consolidation	51



NOTE 1. INTRODUCTION

Le 6 mai 2022, EUROAPI (ci-après « la Société » ou « le Groupe »), leader majeur sur le marché des principes actifs pharmaceutiques (*Active Pharmaceutical Ingredients*, API), procédait avec succès à son introduction sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : EAPI).

EUROAPI et ses filiales (ci-après collectivement dénommées « EUROAPI », « le Groupe » ou « la Société ») comptent (i) six sites industriels présents dans cinq pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Hongrie) spécialisés dans la production d'API ; (ii) plusieurs plateformes de développement dont les deux principales sont hébergées sur les sites hongrois et allemand du Groupe ; (iii) un réseau commercial chargé de distribuer et commercialiser dans le monde un portefeuille de près de 200 API à travers ses activités API Solutions et CDMO ; et (iv) des équipes de développement et de gestion des affaires responsables de ces activités au sein de Sanofi.

À l'issue des opérations de réorganisation préalables, finalisées au 31 décembre 2021, le Groupe est constitué d'EUROAPI, une société anonyme dont le siège social est situé 15 rue Traversière, 75 012 Paris, et de ses filiales, détenues par la Société.

Les états financiers consolidés condensés d'EUROAPI pour le semestre clos le 30 juin 2022 ont été examinés par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 août 2022.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL IFRS

Les états financiers consolidés sont présentés selon le référentiel comptable international (IFRS) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2022 peut être consulté sur le site internet suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation des IFRS (IFRS-IC).

Les états financiers semestriels consolidés, présentés ci-dessous sous forme condensée, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire. Toutes les informations et notes comprises dans un jeu complet d'états financiers annuels n'y figurent pas. Ils doivent donc être consultés conjointement aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les méthodes comptables appliquées, effectives au 1^{er} janvier 2022, sont identiques à celles utilisées lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (voir sections A.2 et A.3 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021 pour en savoir plus sur les informations comparatives).

Sauf indication contraire, les montants présentés dans les états financiers consolidés sont exprimés en millions d'euros.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ET NOUVEAUX AMENDEMENTS APPLICABLES AUX PÉRIODES FINANCIÈRES DÉBUTANT AU PLUS TÔT LE 1^{ER} JANVIER 2022

Application obligatoire à partir de janvier 2022 :

Voici les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises – « Référence au Cadre conceptuel » ;
- amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles – « Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- amendement à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – « Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat » ; et
- Améliorations annuelles des normes IFRS (Cycle 2018-2020) publiées le 14 mai 2020 par l'IASB.

Ces nouveaux amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Application non obligatoire à partir de janvier 2022 :

Voici les normes, amendements et interprétations dont l'application n'était pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (publiée le 18 mai 2017) y compris ses amendements (publiés le 25 juin 2020) ;
- amendements à IAS 8 Méthodes comptables – « Changements d'estimations comptables et erreurs : définition d'estimations comptables » (publiés le 12 février 2021) ;
- amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 – « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (publiés le 12 février 2021) ;



- amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » (publiés respectivement le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020) ; et
- amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – « Impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » (publiés le 7 mai 2021).

EUROAPI n'a pas appliqué ces amendements par anticipation dans ses états financiers consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2022.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes afférentes.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des états financiers, portent en particulier sur :

- le niveau et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant des contrats de prestations de services industriels CDMO (*Contract Development and Manufacturing Organization*) conclus avec les clients,
- l'estimation des contreparties variables,
- la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (voir note 5.4),
- la valeur comptable des stocks et les montants des provisions pour dépréciation et destruction associés (voir note 5.5),
- l'évaluation des actifs et des passifs des engagements de retraites (voir note 5.11),
- le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés (voir note 7), et
- le montant des provisions pour risques (voir note 5.11) y compris celles pour risques environnementaux.

Avant la réalisation des opérations de réorganisation préalables, des estimations et hypothèses additionnelles ont été retenues dans le cadre de l'établissement des états financiers historiques, notamment relatives aux activités EUROAPI hébergées par des entités Sanofi et aux charges imputables au titre des prestations administratives et générales fournies par le groupe Sanofi (voir section A.3.2 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021).

MODIFICATION DES INFORMATIONS COMPARATIVES AU TITRE DE 2021

À la suite de la finalisation des analyses relatives à ses opérations de réorganisation préalables réalisées au 31 décembre 2021, EUROAPI a identifié, au cours de la période, un nombre limité d'erreurs, principalement liées à des aspects fiscaux. Au 31 décembre 2021, ces erreurs n'ont aucune incidence sur la position de trésorerie du Groupe ni sur ses indicateurs clés de performance. De même, elles n'affectent pas les informations comparatives au 30 juin 2021.

Ainsi, EUROAPI a modifié les informations comparatives au 31 décembre 2021, conformément à la norme IAS 8 Méthodes comptables – Changements d'estimations comptables et erreurs.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2021 a été impacté comme suit :

- actifs d'impôts différés : +3,5 millions d'euros,
- autres passifs courants : -1 million d'euros,
- total des capitaux propres : +4,5 millions d'euros.

Le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021 a été impacté comme suit :

- diminution des charges d'impôt sur le résultat de 7,7 millions d'euros ;
- augmentation du résultat net de 7,7 millions d'euros ;
- impact positif (+0,09 euros) sur le résultat par action.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers non dérivés

Conformément aux normes IFRS 9 Instruments financiers et IAS 32 Instruments financiers : Présentation, la classification adoptée par le Groupe pour les actifs financiers non dérivés, présentée dans les présents états financiers consolidés, est décrite ci-après. Cette classification dépend d'une part, des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (les flux de trésorerie sont-ils représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital) et des modalités de gestion retenues à la date de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : ces actifs sont classés aux postes « Autres actifs non courants », « Autres actifs courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans l'état de la situation financière.

Actifs financiers au coût amorti : ces actifs sont composés d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts et de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie. Il s'agit principalement des prêts et créances. Ils sont présentés sous les rubriques « Autres actifs non courants », « Autres actifs courants », « Clients et comptes rattachés » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Lorsque l'échéance est supérieure à 12 mois, les prêts sont classés en « Prêts et avances à long terme » dans la rubrique « Autres actifs non courants ». Ces actifs financiers sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti : les principaux actifs concernés sont les créances clients, initialement comptabilisées pour le montant facturé aux clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont estimées selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiements tout au long de la durée de détention des créances clients. La dépréciation attendue est estimée à chaque arrêté, au niveau de l'ensemble des créances clients sur la base d'un taux moyen de pertes attendues, dont le calcul est notamment fondé sur les taux de perte de crédit historiques. Ce taux moyen de pertes attendues peut toutefois être ajusté s'il existe des indicateurs d'une probable détérioration significative du risque de crédit. Les créances, dès lors que le risque de crédit est avéré, font l'objet d'une dépréciation individualisée.

Le montant de la perte attendue est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée en diminution du montant brut des créances clients.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le compte de résultat au poste « Autres produits opérationnels », « Produits financiers » ou « Charges financières », selon la nature de l'élément économique sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés de change utilisés par EUROAPI ne satisfont pas aux conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ils sont comptabilisés aux postes « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » de l'état de la situation financière (voir note 5.14).

Passifs financiers non dérivés

Emprunts et dettes financières : les emprunts bancaires et les instruments de dette sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie financière reçue, nette des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'ensemble des coûts relatifs à l'émission d'emprunts ou d'instruments de dette ainsi que toutes les différences entre les produits émis, nets des coûts de transaction, et la valeur de rachat sont comptabilisés dans les « Charges financières » sur la durée de la dette financière en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs financiers non dérivés : les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs, qui sont évaluées, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur, correspondant, dans la plupart des cas, à la valeur nominale, puis au coût amorti.



Juste valeur des instruments financiers

En application des normes IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument. Cette hiérarchie comporte les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données critiques sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données critiques ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises au titre d'IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation des instruments financiers.

Note	Instrument financier	Principe d'évaluation	Niveau de la juste valeur	Technique de	Principes de détermination de la juste valeur	
					Modèle de valorisation	Taux de change
	Prêts, avances et autres créances et dettes à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances et dettes à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.	
5.6/5.12	Créances clients et dettes fournisseurs	Coût amorti	N/A	N/A	Les créances clients et dettes fournisseurs sont évaluées, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti.	
5.10	Passifs locatifs	Coût amorti	N/A	N/A	Le passif au titre des paiements de loyers futurs est actualisé à l'aide du taux d'emprunt marginal.	
5.15	Dettes financières	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.	
5.14	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	< 1 an : Mark-to-Market

SAISONNALITÉ

Les activités d'EUROAPI ne présentent pas de variations saisonnières significatives. Il convient toutefois de noter que le cycle de production d'une grande partie des API est supérieur à six mois. Le chiffre d'affaires est généralement plus important au second semestre, porté par la hausse des ventes d'API Solutions du fait que les clients s'emploient à remplir l'obligation contractuelle leur incombant en termes de nombre de commandes minimum et que les ventes de certains API soient saisonnières. Pour les activités CDMO, les revenus sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, selon que les obligations de performance sont satisfaites. Les contrats CDMO, exécutés au cours d'une période moyenne de 18 à 24 mois, peuvent commencer à générer des revenus six mois environ après l'obtention du contrat.

PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid-19, confirmée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, a provoqué une crise sanitaire mondiale. EUROAPI estime que cette crise majeure n'a pas eu d'impact significatif sur ses performances financières pour les périodes présentées.

Conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs, le groupe EUROAPI réalise des tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles et incorporelles attachées à chacune de ses unités génératrices de trésorerie, incluant les actifs non encore mis en service, lorsqu'un indicateur de perte de valeur est identifié (voir notes 5.3 et 5.4). EUROAPI n'a pas enregistré de charges de dépréciation au titre des exercices présentés dont la crise de la Covid-19 aurait été la cause directe.

IMPACT DU CONFLIT EN UKRAINE

Le Groupe est peu exposé au conflit opposant l'Ukraine et la Russie, en ce qui concerne ses fournisseurs et ses clients, étant donné sa faible exposition aux marchés des pays concernés. Le conflit a toutefois engendré une forte hausse des prix de l'énergie et de l'inflation. La stratégie de couverture du prix de l'énergie d'EUROAPI ainsi que sa politique de gestion des prix de vente et des performances industrielles, ont permis de conserver les objectifs 2022 de chiffre d'affaires et de marge de Core EBITDA.



NOTE 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2022

3.1. Principales acquisitions de la période

Aucune.

3.2. Autres événements significatifs

Rémunérations fondées sur des actions d'EUROAPI

Le 3 juin 2022, EUROAPI a annoncé plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions, et a lancé un plan d'actionnariat salarié. Les modalités et conditions dans le cadre de ces plans ainsi que les impacts financiers relatifs aux états financiers consolidés sont présentés plus en détail à la note 5.9.

Contrat de liquidité

Le 1^{er} juin 2022, EUROAPI a mis en œuvre un contrat de liquidité portant sur l'animation de ses propres actions. Le compte de liquidité a initialement été affecté de 0,5 million d'euros, un montant porté à 2 millions d'euros le 19 juillet 2022. Au 30 juin 2022, 17 200 actions y figuraient.

Contrat de crédit renouvelable RCF

Dans le cadre de son introduction en Bourse, le Groupe a conclu un contrat de crédit renouvelable RCF (ci-après le « Contrat de crédit RCF ») d'un montant de 451 millions d'euros avec un syndicat de banques à échéance le 26 février 2027 (voir note 5.15). EUROAPI peut effectuer des tirages depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Réorganisation d'EUROAPI Italy

Le 25 janvier 2022, EUROAPI a annoncé un plan de réorganisation et de transformation en Italie s'inscrivant dans le programme de réorientation des activités du Groupe, notamment sur les activités CDMO et de transformation du portefeuille sur les traitements antituberculeux. Ce plan aborde les accords de conventions collectives et de départs volontaires visant certains effectifs postés du site de Brindisi. Au premier semestre 2022, 4,7 millions d'euros ont été comptabilisés en coûts de restructuration au titre du plan de réorganisation (voir note 6.4).

Amendement au Master Carve Out Agreement

Un amendement au *Master Carve Out Agreement* a été signé le 25 février 2022 et inclut un engagement de financement de Sanofi à hauteur de 4 millions d'euros d'investissements destinés aux usines EUROAPI Italy situées à Brindisi et à la réparation du réseau d'assainissement (traitement, récupération de l'eau de pluie et réseau de refroidissement de l'eau).

Autres accords conclus

Le Groupe a conclu un contrat portant sur les activités de conditionnement des produits pharmaceutiques finis réalisées sur le site industriel de Haverhill, au Royaume-Uni, pour le compte de Sanofi moyennant contrepartie financière, avec effet au 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de cinq ans à partir de la date de cotation. À compter de la date de signature du contrat, qui modifie la relation agent et principal entre les deux sociétés, les conditions tarifaires ont été revues pour refléter la nouvelle relation d'affaires. Les revenus associés sont présentés depuis lors dans les « Autres revenus » au compte de résultat consolidé.

Augmentation de capital

Le 23 février 2022, dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a réalisé une augmentation de capital de 83 719 000 euros, entièrement souscrite par Sanofi Aventis Participations et réglée en numéraire. L'augmentation de capital, exclusivement souscrite par Sanofi avant la cotation, s'inscrit dans le cadre de la restructuration liée à la scission (remboursement de la dette) et du financement de la part résiduelle des dépenses d'investissement confirmées au titre la scission.

NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les entités du périmètre d'EUROAPI sont entièrement consolidées. Aucun changement n'a été apporté au périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2022.

NOTE 5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**5.1. Immobilisations corporelles**

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles détenues par EUROAPI s'élève à 580,4 millions d'euros au 30 juin 2022.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Dépréciations nettes	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts	30 juin 2022
Terrains	16,7	—	—	—	—	(0,3)	—	16,3
Constructions	298,6	0,1	—	—	(0,5)	(6,3)	3,7	295,7
Matériel et outillage	1 507,4	0,9	—	—	(9,9)	(11,6)	39,2	1 526,0
Agencements, installations et autres	160,5	0,9	—	—	(0,6)	(1,1)	(6,1)	153,6
Immobilisations corporelles en cours	152,6	30,9	—	—	—	(4,2)	(36,9)	142,5
Valeur brute	2 135,8	32,8	—	—	(11,0)	(23,5)	—	2 134,1
Terrains								
Constructions	(200,0)	—	(4,1)	0,1	0,5	4,5	0,1	(199,1)
Matériel et outillage	(1 220,1)	—	(23,3)	—	9,9	10,1	(7,1)	(1 230,4)
Agencements, installations et autres	(128,9)	—	(3,2)	—	0,6	1,0	7,0	(123,6)
Immobilisations corporelles en cours	(0,6)	—	—	—	—	—	—	(0,6)
Amortissements et dépréciations	(1 549,7)	—	(30,6)	0,1	11,0	15,5	—	(1 553,7)
Terrains	16,7	—	—	—	—	(0,3)	—	16,3
Constructions	98,6	0,1	(4,1)	0,1	—	(1,8)	3,8	96,6
Matériel et outillage	287,2	0,9	(23,3)	—	—	(1,5)	32,1	295,5
Agencements, installations et autres	31,5	0,9	(3,2)	—	—	(0,1)	0,9	30,1
Immobilisations corporelles en cours	152,0	30,9	—	—	—	(4,2)	(36,9)	141,8
Valeur nette	586,1	32,8	(30,6)	0,1	—	(8,0)	—	580,4



5.2. Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation

Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation et passifs locatifs

Les contrats de location simples non résiliables attribués à EUROAPI comprennent principalement :

- les contrats de location d'espaces de bureaux et de bâtiments industriels, et
- les contrats de location de véhicules.

Les actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation relatifs aux immobilisations corporelles prises en location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Cessions/ diminutions	Transferts	30 juin 2022
Terrains et constructions	51,8	3,9	—	(0,5)	2,1	57,4
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	6,2	1,9	—	—	(2,1)	5,9
Valeur brute	57,9	5,9	—	(0,5)	—	63,3
Terrains et constructions	(9,8)	—	(2,2)	—	(0,9)	(12,8)
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(2,5)	—	(0,6)	—	0,9	(2,3)
Amortissements et dépréciations	(12,3)	—	(2,8)	—	—	(15,1)
Terrains et constructions	42,0	3,9	(2,2)	(0,5)	1,3	44,6
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	3,6	1,9	(0,6)	—	(1,3)	3,6
Valeur nette	45,6	5,9	(2,8)	(0,5)	—	48,2

Les charges locatives relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas comptabilisées selon IFRS 16. Les charges locatives enregistrées en 2022 à ce titre ne sont pas significatives.

Le montant total payé pour les locations au 30 juin 2022, excluant les charges locatives annuelles relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, s'élève à 2,4 millions d'euros.

L'échéancier du paiement des passifs locatifs est présenté en note 5.10.

5.3. Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles au premier semestre 2022 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Différences de conversion	Transferts	30 juin 2022
Logiciels et progiciels	36,4	1,4	—	(0,4)	(0,1)	37,3
Autres droits	1,1	—	—	—	0,1	1,2
Valeur brute	37,6	1,4	—	(0,4)	—	38,5
Logiciels et progiciels	(10,7)	—	(2,4)	0,4	0,1	(12,6)
Autres droits	(0,1)	—	0,1	—	(0,1)	(0,1)
Amortissements et dépréciations	(10,8)	—	(2,4)	0,4	—	(12,7)
Logiciels et progiciels	25,8	1,4	(2,4)	(0,1)	—	24,7
Autres droits	1,0	—	0,1	—	—	1,1
Valeur nette	26,8	1,4	(2,4)	(0,1)	—	25,8

5.4. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

EUROAPI a apprécié les indices de perte de valeur de ses actifs tels que définis dans ses états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021 (voir note B.6).

Les conclusions de cette revue effectuée fin juin 2022 n'ont pas entraîné de comptabilisation de perte de valeur dans les états financiers consolidés.

5.5. Stocks

(en millions d'euros)	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	105,3	(2,8)	102,6	99,0	(4,4)	94,5
En cours de fabrication	286,4	(11,1)	275,3	275,6	(12,8)	262,6
Produits finis	228,7	(16,6)	212,1	226,9	(14,8)	212,4
Total	620,4	(30,4)	590,0	601,5	(32,0)	569,5

5.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Valeur brute	268,5	241,2
Dépréciation	(1,9)	(2,3)
Valeur comptable	266,6	238,9



(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés – tiers	156,3	111,4
Clients et comptes rattachés – parties liées	110,3	127,6
Valeur comptable	266,6	238,9

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des créances clients et comptes rattachés échus en fonction de leur valeur brute :

(en millions d'euros)	Créances clients échues	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance
	Valeur brute	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
30 juin 2022	24,0	12,5	3,1	5,6	2,6	0,2
31 décembre 2021	17,9	11,9	3,5	1,5	0,8	0,1

5.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs sur contrats	13,2	11,1
Créances liées à l'impôt sur le résultat	29,1	23,2
Autres créances ^(a)	22,5	6,2
Charges constatées d'avance	9,9	1,3
Autres actifs financiers courants ^(b)	4,9	44,6
Total	79,6	86,4

(a) Ce poste comprend 16,4 millions d'euros de créances au titre d'indemnités consenties par Sanofi dans le cadre de divers accords conclus en 2021.

(b) Ce poste a été divisé entre les « Autres actifs financiers courants » (8,1 millions d'euros) et les « Autres actifs courants – parties liées » (36,5 millions d'euros) en 2021, pour un montant total de 44,6 millions d'euros.

Au premier semestre 2022, il inclut essentiellement la part courante (3,3 millions d'euros) de l'indemnisation des passifs environnementaux consentis par Sanofi sur les sites non opérationnels (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021).

La diminution constatée sur la période est principalement liée au recouvrement d'un crédit de TVA de 12,6 millions d'euros non soldé au 31 décembre 2021 (voir note D22.1 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021).

5.8. Actifs et passifs sur contrats

EUROAPI comptabilise des actifs et passifs sur contrats selon la norme IFRS 15.

Les actifs et passifs sur contrats résultent principalement de certains accords CDMO conclus avec les partenaires du Groupe.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs sur contrats	13,2	11,1
Passifs sur contrats	11,7	10,4

Au 30 juin 2022, les actifs sur contrats sont composés des coûts encourus en phase d'initialisation de contrats capitalisés et des factures à émettre correspondant aux obligations de performance réalisées et non facturées pour lesquelles un droit irrévocable à paiement est établi.

Les passifs sur contrats correspondent aux paiements initiaux versés par les clients d'EUROAPI en application des accords de services technologiques et de développement (CDMO) dans le but de financer les activités initiales nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Ces paiements d'avance sur des services futurs sont comptabilisés en chiffre d'affaires au rythme auquel ces services sont réalisés.

5.9. Capitaux propres

Le montant total des capitaux propres s'élève à 1 111,7 millions d'euros au 30 juin 2022.

5.9.1 Capital et prime d'émission

Le 23 février 2022, dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a réalisé une augmentation de capital de 83 719 000 euros, entièrement souscrite par Sanofi Aventis Participations et réglée en numéraire.

L'augmentation de capital découle de l'émission de 4 026 888 nouvelles actions ordinaires de 1 euro chacune. Le capital a augmenté en conséquence de 4 026 888 euros et la prime d'émission de 79 692 112 euros.

Au 30 juin 2022, le capital et la prime d'émission d'EUROAPI s'élèvent à 94,0 millions d'euros et 1 857,8 millions d'euros, respectivement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital du groupe EUROAPI sur l'ensemble des périodes présentées :

	Nombre d'actions	% du capital pour la période
30 juin 2022	94 026 888	100,0
31 décembre 2021	90 000 000	100,0

Au 30 juin 2022, la valeur comptable des actions propres détenues par EUROAPI s'élève à 0,2 million d'euros et comprennent 17 200 actions représentant 0,02 % du capital.

5.9.2 Nombre d'actions pris en compte pour le calcul du résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation hors actions propres détenues au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation hors actions propres détenues au cours de la période ajustée de tout effet des options dilutives.



5.9.3 Autres réserves consolidées

- **Différences de conversion**

Le cumul des différences de conversion s'élève à (14,2) millions d'euros au 30 juin 2022.

- **Rémunérations fondées sur des actions**

Les rémunérations fondées sur des actions ont été comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 (voir note B.19 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021). Les nouveaux plans mis en œuvre par le Groupe au cours de la période ont fait l'objet d'une valorisation indépendante. Le modèle de valorisation utilisé est conforme aux hypothèses de base de la méthode de Monte-Carlo et du modèle de Black-Scholes, adaptées aux caractéristiques spécifiques des plans concernés. Les charges au titre d'IFRS 2 ont été comptabilisées dans les « Frais administratifs et généraux » au compte de résultat consolidé.

Plans d'actions de performance de Sanofi

Selon les modalités du plan, les employés transférés à EUROAPI ont renoncé au prorata aux actions non acquises à la date de la première cotation.

Par ailleurs, selon les conditions du *Master Carve Out Agreement* signé en 2021, EUROAPI compensera les actions auxquelles il est renoncé par une soulte en numéraire aux employés et les refacturera à Sanofi :

- l'indemnité en numéraire équivaut au nombre d'actions auxquelles il est renoncé multiplié par la moyenne des cours d'ouverture des actions Sanofi sur les 20 jours précédant la date de la première cotation ;
- l'indemnité en numéraire sera versée à la fin de leur période d'acquisition, sous réserve de la poursuite de l'emploi au sein du Groupe, à cette date. L'indemnité au titre des actions auxquelles il est renoncé a été évaluée à 4,7 millions d'euros (charges sociales comprises) et sera comptabilisée dans le compte de résultat consolidé sur la période d'acquisition restante, conformément à IFRS 2 (une charge de 0,5 million d'euros a été comptabilisée au premier semestre 2022). En ce qui concerne la refacturation à Sanofi, une créance de 4,7 millions d'euros a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres au poste « Contribution nette de Sanofi au Groupe » au 30 juin 2022.

Pour la période allant jusqu'à la date de cotation sur Euronext, une charge de 0,7 million d'euros a été comptabilisée au titre des plans de souscription initiaux.

Plan d'actionnariat salarié d'EUROAPI

Le 3 juin 2022, le Conseil d'administration d'EUROAPI a approuvé une offre aux salariés du Groupe de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse de référence, incluant jusqu'à 25 actions abondées par employé. Les décotes et actions attribuées aux salariés d'EUROAPI dans ce cadre entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2. Les décotes et actions abondées attribuées ont été comptabilisées en charge à hauteur de 3,2 millions d'euros (charges sociales comprises) dans le compte de résultat consolidé à la date de souscription, sur la base de la valeur des actions et de la décote accordée aux salariés.

Plans d'attribution d'actions gratuites d'EUROAPI

Le 3 juin 2022, dans le cadre de la cotation du Groupe sur Euronext, le Conseil d'administration d'EUROAPI a approuvé des plans d'attribution d'actions gratuites au profit de l'ensemble de ses employés et de certains de ses dirigeants et responsables, à savoir un plan d'attribution d'actions gratuites aux employés et un plan spécial d'intéressement en actions au profit de la Direction. Ces plans sont soumis à une condition de présence.

Les 30 mai 2022 et 3 juin 2022, dans le cadre de la cotation du Groupe sur Euronext, le Conseil d'administration d'EUROAPI a approuvé deux plans d'attribution d'actions au profit, respectivement, de ses principaux dirigeants et de son Directeur général, à savoir un plan d'actions de performance (abondement) au profit du Comité Exécutif et un plan d'actions de performance (abondement) au profit du Directeur général. Ces plans sont soumis à des conditions de performance et de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur des plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition avec une contrepartie directe en capitaux propres. La charge totale dépensée au cours de la période s'élève à 1,1 million d'euros (charges sociales comprises).

Plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions d'EUROAPI

Le 3 juin 2022, le Conseil d'administration d'EUROAPI a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'intéressement à long terme destiné à ses responsables et principaux dirigeants, y compris le Directeur général de la Société, par l'attribution d'actions gratuites et d'option de souscription d'actions, sous réserve de conditions de performance et de présence. Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur des plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition avec une contrepartie directe en capitaux propres. La charge totale dépensée au cours de la période s'élève à 0,3 million d'euros (charges sociales comprises).

Les principales caractéristiques des plans consentis en mai et juin 2022 sont présentées ci-dessous :

	Plan d'actionnariat salarié avec actions gratuites (abondement)	Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés	Plan spécial d'intéressement en actions au profit de la Direction	Plan d'actions de performance (abondement) au profit du Comité Exécutif ^(d)	Plan d'actions de performance (abondement) au profit du Directeur général	Plan d'actions de performance	Plan d'option de souscription d'actions
Date d'approbation du plan par le Conseil	3 juin 2022 ^(b)	3 juin 2022	3 juin 2022	30 mai 2022	3 juin 2022	3 juin 2022	3 juin 2022
Nombre total d'actions attribuées	55,6	1 007,5	122,3	461,2	181,2	216,3	467,0
Période d'acquisition – France	—	1 an	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans
Période d'acquisition – hors France	—	2 ans	2 ans	3 ans	—	3 ans	4 ans
Actions en circulation au 30 juin 2022	55,6	1 007,5	122,3	461,2	181,2	216,3	467,0
Prix de l'action à la date de l'attribution^(a)	14,60	14,20	14,20	13,45	14,20	14,20	14,20
Juste valeur par action ou option^(c)	14,23	14,06	14,06	13,18	13,92	13,99	4,51
Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)	0,8	13,5	1,4	3,6	2,1	2,6	1,1

(a) Prix de marché coté de l'action à la date d'attribution.

(b) Plan d'actionnariat salarié approuvé par le Conseil d'administration le 3 juin 2022, dont la souscription est ouverte aux salariés jusqu'au 24 juin 2022.

(c) Pondération entre la juste valeur déterminée à l'aide de la méthode de Monte-Carlo et le prix du marché des actions EUROAPI à leur date d'attribution, ajustée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

(d) Le plan d'actions de performance (abondement) au profit du Comité Exécutif a été approuvé par le Conseil d'administration le 30 mai 2022, sur la base de principes identiques au plan d'actions de performance (abondement) au profit du Directeur général, tel que décrit dans le Prospectus d'admission aux paragraphes sur les conditions externes et internes de performance. Celles-ci comprennent des conditions internes de performance pour 75 % de l'attribution (croissance du chiffre d'affaires, marge de Core EBITDA et couverture des stocks, représentant chacune 25 % de l'attribution) et une condition de rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder return, TSR) par rapport à un panel de sociétés et à un indice, rémunérant ainsi la rentabilité pour l'actionnaire, pour 25 %.

Le montant total des rémunérations fondées sur des actions Sanofi et EUROAPI, comptabilisées en charge au compte de résultat consolidé avec une écriture correspondante dans les capitaux propres, s'établit à 4,2 millions d'euros (hors charges sociales).



5.10. Passifs locatifs

Les passifs locatifs comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Passifs locatifs non courants	21,6	18,7
Passifs locatifs courants	4,4	4,0
Total des passifs locatifs	26,0	22,7

Au 30 juin 2022, l'échéancier de paiement se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Paiements minimaux futurs au titre de la location				
	Total	Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total des passifs locatifs au 30 juin 2022	26,0	4,4	7,2	3,7	10,7

5.11. Provisions à long terme

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions à long terme :

(en millions d'euros)	Provisions pour risques environnementaux	Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Solde au 31 décembre 2021	47,8	90,8	25,0	0,2	31,2	195,0
Dotations aux provisions	—	2,6	0,6	—	0,2	3,4
Provisions utilisées	—	(0,1)	(0,2)	—	—	(0,3)
Reprises de provisions non utilisées	—	—	—	—	—	—
Transferts ^(a)	(7,7)	—	—	—	(0,9)	(8,6)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	—	0,4	0,1	—	—	0,5
Différences de conversion	(0,4)	(0,3)	—	—	—	(0,7)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	—	(1,5)	—	—	—	(1,5)
Solde au 30 juin 2022	39,7	91,9	25,6	0,2	30,5	187,9

(a) La baisse de 8,6 millions d'euros enregistrée dans les « Transferts » est attribuable au reclassement de la partie courante des provisions dans les « Autres passifs courants » au premier semestre 2022.

5.11.1 Provisions pour risques environnementaux

Une surveillance permanente des sites identifiés comme présentant un risque d'exposition environnementale est assurée. Les provisions actuelles sont jugées appropriées sur la base de l'information disponible. Toutefois, en raison de l'incertitude sur le montant et le calendrier des dépenses futures, des évolutions réglementaires, les provisions pour risques environnementaux pourraient être affectées significativement dans les périodes futures.

Les provisions relatives aux passifs environnementaux sont comptabilisées en « Coût des ventes » lorsqu'elles se rapportent à des sites opérationnels ou en « Autres charges opérationnelles » lorsqu'elles sont liées aux sites non opérationnels.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes, calculée sur la base d'un taux d'actualisation reflétant une estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Charges financières ».

5.11.2 Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

EUROAPI accorde à ses salariés des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les caractéristiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois et des règlements applicables dans chaque pays. Ces avantages du personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi présentés dans les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2022 correspondent aux droits des salariés ayant directement contribué aux activités EUROAPI, transférés ou non lors des opérations de transfert d'actifs et de passifs au moment de la réorganisation des activités réalisée en 2021.

Les engagements de retraites des deux principaux pays représentent environ 95,3 % de la valeur totale des engagements au titre des prestations définies au 30 juin 2022. Les caractéristiques des principaux régimes à prestations définies de ces deux pays sont décrites ci-dessous :

France

Plans d'indemnité de départ à la retraite

Tous les salariés d'EUROAPI travaillant en France bénéficient lors de leur départ à la retraite, au titre des dispositions proposées par Sanofi, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ à la retraite sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière. Ces plans représentent la totalité des engagements en France.

Allemagne

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies

Il s'agit d'un plan de retraite entièrement financé par l'entreprise (pas de cotisations des employés) par le biais d'un « *Contractual Trust Agreement* » (CTA), dont la prestation est estimée à partir d'un salaire moyen de carrière. Le critère d'éligibilité pour percevoir une rente dans ce régime est d'avoir un salaire supérieur au plafond de sécurité sociale. Le montant de la retraite est calculé en considérant différents taux d'accumulation de droits par tranche de salaire. Ce régime comprend également des garanties en cas d'invalidité et de décès. Ce plan représente environ 42 % du total des engagements en Allemagne.

Sanofi-Aventis plus (SAV plus)

Le régime de retraite supplémentaire SAV plus remplace le précédent régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Les nouveaux entrants, à compter du 1^{er} avril 2015, contribuent à un plan à primauté de cotisations partiellement financé par le biais du *Contractual Trust Agreement* (CTA) de la société.

Tous les employés dont le salaire dépasse le plafond de la sécurité sociale sont automatiquement couverts par ce plan. La contribution de l'employeur s'élève à 15 % du salaire de l'employé au-dessus du plafond de la sécurité sociale.

Plan multi-employeurs (Pensionskasse)

Ce régime est un régime à prestations définies traité comme un régime à cotisations définies. Actuellement, les cotisations couvrent le niveau des rentes. Seule la part liée à la revalorisation future des rentes est incluse dans les engagements de retraite à prestations définies.



Les principales hypothèses utilisées sont décrites à la note D.10.1 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021.

5.11.3 Provisions pour restructuration

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions pour restructuration classées en passifs courants et passifs non courants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Solde à l'ouverture	2,7	5,6
Dont :		
· Classé en passifs non courants	0,2	0,1
· Classé en passifs courants	2,5	5,6
Variation des provisions constatées dans le résultat de la période	4,7	0,4
Provisions utilisées	(1,0)	(3,5)
Différences de conversion	—	0,1
Solde à la clôture	6,3	2,7
Dont :		
· Classé en passifs non courants	0,2	0,2
· Classé en passifs courants	6,1	2,5

Au 30 juin 2022, l'échéancier des reversements des provisions se présente comme suit :

Au 30 juin 2022	Total	Reversements par période			
<i>(en millions d'euros)</i>		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total des provisions	6,3	6,1	0,2	—	—
- Allemagne	1,7	1,5	0,2	—	—
- Royaume-Uni	0,3	0,3	—	—	—
- Italie	3,8	3,8	—	—	—
- France	0,4	0,4	—	—	—

(a) La part des indemnités de fin de contrat dans le montant total de la provision pour restructuration est de 65,7 %.

(b) Au premier semestre 2022, une nouvelle provision pour restructuration a été comptabilisée en Italie (voir note 3.2).

5.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les **dettes fournisseurs** s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs et comptes rattachés – tiers	146,7	119,1
Fournisseurs et comptes rattachés – parties liées	50,2	70,5
Valeur comptable	196,9	189,6

5.13. Autres passifs courants

Les **autres passifs courants** s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Passifs sur contrats	11,7	10,4
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	11,2	7,7
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	2,5	6,2
Dettes sociales	68,0	50,8
Provisions pour restructuration	6,1	2,5
Dettes sur acquisitions d'actifs non courants ^(a)	17,5	63,1
Autres passifs courants ^(b)	28,9	51,0
Total	145,9	191,7

(a) La hausse de ce poste au 30 juin 2022 est principalement liée aux achats importants de logiciels, progiciels et d'infrastructures informatiques au cours de l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, il comprenait une dette de 22,5 millions d'euros envers Sanofi.

(b) Ce poste a été précédemment divisé entre les « Autres passifs courants » (17,5 millions d'euros) et les « Autres créances – parties liées » (34,5 millions d'euros) en 2021, pour un montant total de 51 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, il comprend notamment la part courante des provisions (18,9 millions d'euros).

5.14. Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés au 30 juin 2022 :

(en millions d'euros)	Actifs non courants	Actifs courants	Total de l'actif	Passifs non courants	Passifs courants	Total du passif	Valeur de marché au 30 juin 2022 (nette)	Valeur de marché au 31 décembre 2021 (nette)
Instruments dérivés de change								
Instruments dérivés opérationnels	—	0,1	0,1	—	0,1	0,1	—	
Instruments dérivés financiers	—	0,3	0,3	—	0,1	0,1	0,2	
Total	—	0,4	0,4	—	0,2	0,2	0,2	



INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-dessous présente les instruments de couverture de change opérationnels au 30 juin 2022. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

30 juin 2022		
(en millions d'euros)	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	11,2	(0,1)
dont USD	11,2	(0,1)
Achats à terme de devises	14,9	0,1
dont USD	5,1	0,1
dont GBP	4,3	—
dont HUF	5,5	—
Total	26,1	—

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

Les conventions de cash pooling des filiales étrangères en dehors de la zone euro et certaines opérations de financement de la Société exposent EUROAPI SA (société holding) à un risque de change financier (à savoir, un risque lié à la variation de valeur des emprunts et dettes financières libellés en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Le tableau ci-dessous présente les instruments de couverture de change financiers au 30 juin 2022. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

30 juin 2022		
(en millions d'euros)	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	8,1	(0,1)
dont GBP	3,5	—
dont JPY	4,6	(0,1)
Achats à terme de devises	34,3	0,3
dont USD	12,0	0,2
dont HUF	22,3	0,1
Total	42,4	0,2

5.15. Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie

Durant la période, la situation financière a évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes à long terme	—	—
Dettes à court terme et part à court terme des dettes à long terme	15,9	1,4
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	(0,2)	—
Total de la dette financière	15,7	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(35,9)	(10,3)
Dettes financières nettes/(Trésorerie nette)^(a)	(20,2)	(8,9)

(a) La dette financière nette n'inclut pas les passifs locatifs qui s'élèvent à 26 millions d'euros au 30 juin 2022 et à 22,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La Direction et les investisseurs utilisent la dette financière nette comme indicateur financier pour mesurer la dette nette globale d'EUROAPI.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la dette financière nette par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—
Autres emprunts	—	10,0	10,0	—	—	—
Banques créditrices	—	5,9	5,9	—	1,4	1,4
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	—	(0,2)	(0,2)	—	—	—
Total de la dette financière	—	15,7	15,7	—	1,4	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(35,9)	(35,9)	—	(10,3)	(10,3)
Dettes financières nettes/(Trésorerie nette)	—	(20,2)	(20,2)	—	(8,9)	(8,9)

Conformément au Contrat de crédit RCF, la dette financière nette comprend 10 millions d'euros tirés au titre d'autres emprunts (voir note 9).

Intérêts et frais

La marge applicable varie en fonction du ratio dette financière nette consolidée sur le Core EBITDA consolidé tel que défini dans le Contrat de crédit RCF (hors effets de la norme IFRS 16). Le niveau de la marge applicable est revu chaque semestre et sera calculé pour la première fois sur la base des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les frais d'émission liés au crédit RCF ont été comptabilisés en tant qu'actifs financiers pour un montant de 2,3 millions d'euros et sont amortis sur la durée de la ligne de crédit.



NOTE 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Frais de personnel

Le montant total des frais de personnel (hors indemnités de départ présentées dans la note 6.4) est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires	(115,2)	(87,5)
Charges sociales	(37,5)	(30,0)
Régimes de retraite à cotisations définies	(11,2)	(9,9)
Options de souscription d'actions et autres paiements fondés sur des actions ^(a)	(5,7)	(0,9)
Autres avantages du personnel	(6,5)	(8,0)
Total	(176,1)	(136,4)

(a) Ce montant comprend les charges sociales. Voir note 3.2 pour en savoir plus sur les plans d'attribution d'actions d'EUROAPI.

La hausse des frais de personnel s'explique principalement par les recrutements réalisés par la Société afin de structurer son organisation cible à la suite de son introduction en bourse.

6.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 2,4 millions d'euros au premier semestre 2022 et comprennent 2,2 millions d'euros relatifs aux compensations à recevoir sur certains passifs pour avantages du personnel à court terme dus par Sanofi conformément au *Master Carve-Out Agreement* signé le 1^{er} octobre 2021, ainsi qu'un gain de change de 0,2 million d'euros sur les éléments opérationnels.

6.3. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 0,2 million d'euros au premier semestre 2022, contre 2 millions d'euros à la même période de 2021.

Au premier semestre 2021, ce poste comprenait une provision de 1,7 million d'euros au titre d'un bail commercial, qui n'a pas été utilisée.

6.4. Coûts de restructuration et assimilés

Les **coûts de restructuration et assimilés** s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Charges liées au personnel	(4,7)	—
Charges, gains ou pertes sur actifs	—	(0,1)
Autres coûts de restructuration	(0,1)	(0,7)
Total	(4,8)	(0,8)

Au premier semestre 2022, le poste « Coûts de restructuration » représentait les coûts de provision attendus liées au personnel du site de Brindisi en Italie (voir note 3.2).

6.5. Autres gains et pertes, litiges

Aucun élément n'a été comptabilisé au poste « Autres gains et pertes, litiges » au premier semestre 2022.

6.6. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Coût de la dette financière	(0,2)	(0,3)
Intérêts reçus	0,1	0,1
Coût de la dette financière nette	(0,1)	(0,2)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	(1,5)	—
Effet de désactualisation des provisions	—	—
Charge d'intérêt nette liée aux avantages du personnel	(0,5)	(0,4)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(0,2)	(0,4)
Résultat financier net	(2,3)	(1,0)
Dont charges financières	(2,4)	(1,1)
Dont produits financiers	0,1	0,1

NOTE 7. IMPÔTS

Impôts sur le résultat

L'impôt courant de la période comprend les montants payables attendus sur le revenu imposable de la période, ainsi que tout ajustement des impôts à payer pour les périodes précédentes, et est déterminé conformément à la législation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture dans les pays où le Groupe opère et génère des revenus imposables.

Au premier semestre 2022, les entités juridiques françaises (à savoir EUROAPI, EUROAPI France et Francopia) ne peuvent pas encore constituer de groupe fiscal, car elles étaient détenues par Sanofi jusqu'à l'introduction en Bourse d'EUROAPI le 6 mai 2022. Par ailleurs, les autres entités juridiques du Groupe ne sont pas non plus en mesure de former de groupe d'intégration fiscale dans leur juridiction respective.

Impôts différés et dettes fiscales

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables à des fins de reporting financier à la date de clôture. L'impôt différé pour la période comprend la naissance et le renversement de différences temporelles, la réévaluation des soldes d'impôt différé et les ajustements relatifs aux périodes précédentes.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, tout report en avant de pertes fiscales et tout crédit d'impôt non utilisé dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces éléments pourront être imputés.



La valeur comptable des actifs d'impôts différés est examinée à chaque date de clôture et revue à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant ne soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés font l'objet d'une réévaluation à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer l'actif. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera recouvré ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même autorité fiscale et la même entité imposable (ou plusieurs entités imposables en supposant l'intention de régler les soldes sur une base nette).

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges d'impôt sur le résultat entre les impôts courants et les impôts différés :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Impôt courant	(7,3)	(5,9)
Impôt différé	0,2	4,9
Total	(7,0)	(1,0)
Résultat avant impôts	23,8	(0,1)

L'écart entre le taux effectif d'imposition (sur le résultat avant impôts et les participations des sociétés mises en équivalence) et le taux normal de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022
Résultat avant impôts	23,8
Taux de l'impôt en vigueur en France	25,83 %
Charge d'impôt théorique	(6,1)
Effet des décalages permanents	(0,9)
Crédit d'impôt recherche	—
Différences entre les taux d'imposition	3,2
Effet des déficits non activés	(2,1)
Autres	(1,1)
Charge d'impôt effective	(7,0)

Les impôts différés nets s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021 ^(a)
Actifs d'impôts différés	48,6	48,8
Passifs d'impôts différés	(5,7)	(5,6)
Impôts différés nets	42,9	43,2

(a) Corrigé pour refléter la finalisation des analyses relatives aux opérations de réorganisation préalables réalisées au cours de l'exercice 2021 (voir note 2).

Le tableau ci-dessous montre l'analyse des impôts différés nets :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021 ^(a)
Impôts différés sur :		
Retraitements de consolidation sur marges en stocks	(0,2)	0,8
Provision pour retraites et autres avantages du personnel	22,8	22,6
Charges à payer et provisions déductibles lors du paiement	11,9	8,3
Différences temporelles sur immobilisations corporelles	2,9	(1,6)
Autres	5,6	13,1
Impôts différés nets	42,9	43,2

(a) Corrigé pour refléter la finalisation des analyses relatives aux opérations de réorganisation préalables réalisées au cours de l'exercice 2021 (voir note 2).

Au 30 juin 2022, les actifs d'impôts différés non comptabilisés, principalement liés aux pertes fiscales reportables du Groupe, représentent 3,3 millions d'euros.

NOTE 8. INFORMATIONS SECTORIELLES

8.1 Informations générales

Les informations générales relatives à la préparation des informations sectorielles sont décrites à la note D.25.1 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021.

8.2 Informations sectorielles

Au 30 juin 2022, le « Core EBITDA » est rapproché du résultat opérationnel de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat opérationnel (EBIT)	26,1	0,9
(+) Amortissements et dépréciations	34,7	33,3
Résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements (EBITDA)	60,8	34,3
(+) Coûts de restructuration et assimilés hors amortissements et dépréciations	4,8	0,8
(+) Dotations aux provisions pour risques environnementaux, nettes des reprises de provisions non utilisées	—	—
(+) Autres (a)	4,8	1,7
Core EBITDA	70,3	36,7

(a) En 2022, le poste « Autres » correspond au plan d'actionnariat salarié, aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux charges liées aux actions auxquelles il est renoncé suite à la perte de contrôle du groupe Sanofi et de la première cotation des actions EUROAPI sur Euronext, comme présenté en note 5.9.



8.3 Informations additionnelles

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI, ventilé par catégorie, est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires produits	361,6	335,6
Chiffre d'affaires services CDMO	122,2	99,1
Total du chiffre d'affaires	483,8	434,7

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI ventilé par type de produit est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Grosses molécules	47,9	8,6
Molécules hautement actives	47,1	52,8
Molécules biochimiques issues de la fermentation	65,4	73,9
Molécules de synthèse chimique complexe	323,4	299,5
Total du chiffre d'affaires	483,8	434,7

NOTE 9. EXPOSITION AU RISQUE

9.1. Risque de change

EUROAPI opère dans plus de 80 pays. Les entités du Groupe sont exposées au risque de change en réalisant des transactions en devises autres que leur monnaie fonctionnelle. La gestion du risque liée à l'exposition aux fluctuations des taux de change, y compris la politique de couverture associée, est centralisée au niveau des équipes financières du Groupe.

En outre, les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les principales opérations en devises autres que l'euro concernent le dollar américain (USD), le forint hongrois (HUF), la livre sterling (GBP) et le yen japonais (JPY).

9.2. Risque de taux d'intérêt

Étant donné que sa dette financière nette est quasiment nulle, EUROAPI n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

9.3. Risque de liquidité

Au 30 juin 2022, EUROAPI a mis en place un dispositif afin d'assurer la gestion de ses liquidités dans le cadre de ses opérations courantes, à savoir :

- un Contrat de crédit RCF de 451 millions d'euros, pouvant être tiré en euros, arrivant à échéance le 26 février 2027.

Le Contrat de crédit RCF a pour objet le financement des besoins généraux du Groupe et de ses opérations de croissance externe. Il est régi par le droit français et la Société a pu effectuer des tirages au titre de ce contrat dès la notification par la Société aux prêteurs de la première cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris. En règle générale, les tirages ne sont pas soumis à une autorisation préalable des prêteurs, mais sont exclusivement subordonnés à l'absence de cas d'exigibilité anticipée et à l'exactitude des déclarations usuelles. Seule la mise à disposition par les prêteurs des tirages destinés à financer des acquisitions *large cap* est soumise à l'accord préalable de la majorité des deux tiers des prêteurs.

Le Contrat de crédit RCF comprend un *covenant* stipulant que le ratio entre le total de la dette financière nette et le Core EBITDA consolidé ne doit pas dépasser 4,00.

Par ailleurs, un système de cash pooling interne a été mis en place entre la Société et ses filiales pour centraliser la liquidité au sein du Groupe.

NOTE 10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. Événements postérieurs à la clôture

Le 21 juillet 2022, 522 600 nouvelles actions ordinaires, représentant 0,56 % du capital et des droits de vote, ont été émises par EUROAPI, directement et par l'intermédiaire du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) de la Société en France, dans le cadre de l'offre réservée aux salariés. Les actions nouvellement créées porteront jouissance courante dès leur émission (droits de vote et dividendes).

À la même date, le capital a été augmenté de 522 600 actions de 1 euro chacune et totalise donc 94 549 488 actions ordinaires.

10.2. Engagements hors bilan

Dans le cadre des opérations de réorganisation préalables, plusieurs accords ont été signés en 2021 et 2022 avec Sanofi, comme précisé aux notes 3.2 « Autres informations significatives » du rapport semestriel 2022 et C « Principaux accords » des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021.

Les principaux engagements résultant de ces accords portent sur :

- l'atteinte d'un chiffre d'affaires cible annuel d'environ 245 millions d'euros à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au terme du contrat en 2026 pour une liste définie de principes actifs pharmaceutiques selon les termes et conditions de l'accord cadre de fabrication et d'approvisionnement (« *Global Manufacturing and Supply Agreement* ») signé le 1^{er} octobre 2021 (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021) ;
- la compensation par Sanofi à hauteur d'un montant maximum de 15,0 millions d'euros au titre des dépenses de conformité réglementaire portant sur certains API d'EUROAPI (« *State of the Art* ») (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021) ;
- la garantie consentie par Sanofi à hauteur de 21 millions d'euros afin d'indemniser le Groupe pour les dommages éventuels qui seraient subis au titre d'une obligation d'indemnisation au bénéfice de BASF en vertu de l'accord de séparation conclu entre BASF et Sanofi le 13 février 2004 (tel que modifié, notamment par l'accord tripartite en date du 28 septembre 2021) (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021) ;
- l'assurance environnementale contractée par Sanofi pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} octobre 2021 et pour un montant maximal de 50 millions d'euros pour la couverture des passifs environnementaux non encore identifiés à la date de transfert et ayant une origine préalable à la mise en œuvre des opérations de réorganisation préalables » (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021) ;
- des engagements de 984 millions d'euros sur la clause Corridor Prix Volume et de 429 millions d'euros sur la clause Réserve de Capacité, avec Sanofi (voir note C des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021) ;



- un engagement de 4 millions d'euros reçu de Sanofi au titre des coûts relatifs aux dépenses d'investissement au sein des usines EUROAPI Italy situées à Brindisi et relatives à la réparation du réseau d'assainissement ;
- le Contrat de crédit RCF pouvant être tiré en euros et arrivant à échéance le 26 février 2027, tel que décrit à la note 5.15 :

Au 30 juin 2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant initial	Montant tiré	Montant net
Crédit RCF	451,0	10,0	441,0

- EUROAPI a également reçu des garanties financières de la part de banques d'un montant total de 6,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe, autres que ceux résultant des accords conclus mentionnés ci-dessus, s'analysent comme suit :

Au 30 juin 2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période			
		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de location	0,4	0,1	0,2	0,1	—
Obligations d'achat irrévocables					
- données	133,6	92,0	26,9	14,8	—
- reçues	(71,5)	(71,3)	(0,1)	—	—
Total des obligations données (net)	62,5	20,7	26,9	14,8	—

10.3. Litiges et arbitrages

EUROAPI et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages et d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en matière commerciale, de droit social ou fiscal ou des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement. Les provisions relatives aux litiges et arbitrages sont comptabilisées conformément aux principes décrits dans la note 5.11.

L'évaluation des risques repose sur une série d'appréciations complexes concernant des événements futurs. Les évaluations sont fondées sur des estimations et des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction. EUROAPI estime que le montant global des provisions comptabilisées pour les sujets susvisés est adéquat sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces litiges et à l'estimation des passifs éventuels, EUROAPI ne peut exclure que des décisions ultérieures puissent avoir un impact défavorable significatif sur son résultat.

Au 30 juin 2022, la Société fait face à deux litiges ouverts résultant d'une réclamation commerciale intervenue au cours de l'exercice au Japon et de l'évolution d'une procédure relative à un litige social en Italie datant de juin 2010 à la suite de la notification de l'action civile en dommages et intérêts de la société prestataire. Il n'y a pas eu d'évolution de ces litiges au cours de la période.

10.4. Parties liées

Les principales transactions conclues par EUROAPI et Sanofi sont les suivantes :

- ventes de principes actifs pharmaceutiques à Sanofi utilisés pour la production de médicaments vendus par Sanofi ;
- achats de principes actifs pharmaceutiques produits par Sanofi et distribués par EUROAPI ;
- achats des principes actifs à base d'opiacés fabriqués par Sanofi sur son site d'Aramon ;
- services de production et de développement rendus par Sanofi à EUROAPI ou par EUROAPI à Sanofi.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022
Chiffre d'affaires et autres revenus	248,7
Achats et charges assimilées	(78,0)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	110,3	127,6
Fournisseurs et comptes rattachés	(50,2)	(70,5)
Autres actifs non courants	13,4	9,6
Autres actifs courants	15,2	30,6
Autres passifs courants	(0,8)	(58,9)
Autres actifs financiers courants	—	10,9



10.5. Périmètre de consolidation

Voir section F2 des états financiers consolidés 2019, 2020 et 2021 pour une meilleure compréhension des données comparatives.

Principales sociétés intégrées globalement

Les principales filiales contrôlées par EUROAPI et constituant le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2022 sont présentées ci-dessous par zone d'implantation :

Europe		Participation (en %) au 30 juin 2022	Participation (en %) au 31 décembre 2021
EUROAPI	France	100	100
EUROAPI France SAS	France	100	100
EUROAPI Italy S.R.L	Italie	100	100
Francochia	France	100	100
EUROAPI Hungary	Hongrie	100	100
EUROAPI Germany	Allemagne	100	100
EUROAPI UK Ltd.	Royaume-Uni	100	100

Amérique du Nord		Participation (en %) au 30 juin 2022	Participation (en %) au 31 décembre 2021
EUROAPI US	États-Unis	100	100

Asie		Participation (en %) au 30 juin 2022	Participation (en %) au 31 décembre 2021
EUROAPI Japan G.K.	Japon	100	100
EUROAPI Shanghai	Chine	100	100

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société EUROAPI, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 31 août 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris

Eric Picarle

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« Je déclare, à ma connaissance, que les états financiers consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport de gestion semestriel ci-joint présente une image fidèle des événements significatifs survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 31 août 2022

Karl ROTTHIER

Directeur Général



euroAPI

Active Solutions for Health

S.A. au capital de €94,026,888
15 rue Traversière, 75012 Paris, France
num. SIREN : 890 974 413

www.euroapi.com
contact@euroapi.com